

L'activité des centres d'imagerie médicale de ville représente 5,5 milliards d'euros en 2024, en forte augmentation depuis la fin de la crise sanitaire. La Sécurité sociale finance 79 % de ces dépenses, notamment au travers des « forfaits techniques » qui rémunèrent l'investissement en équipements lourds, intégralement pris en charge par l'assurance maladie. La part financée par les organismes complémentaires et les ménages augmente, principalement du fait de la hausse des dépassements d'honoraires des radiologues qui progressent fortement depuis 2021.

L'activité des centres d'imagerie médicale de ville augmente fortement depuis 2021

L'imagerie médicale répond principalement à un besoin diagnostique, mais aussi thérapeutique dans certains cas. Elle regroupe plusieurs techniques :

- La radiologie conventionnelle ;
- L'échographie ;
- La scanographie ;
- L'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- La scintigraphie et la tomographie par émission de positons (TEP), qui relèvent de la médecine nucléaire.

Dans cette édition, les comptes de la santé classent l'imagerie médicale dans les activités techniques et auxiliaires¹, au même titre que les analyses en laboratoires et les transports sanitaires et conformément aux recommandations internationales du *System of Health Accounts*. Cette fiche ne porte que sur l'activité des radiologues et des médecins nucléaires en centre d'imagerie de ville² ; l'activité d'imagerie médicale réalisée par d'autres professionnels de santé libéraux représente 2,7 milliards d'euros en 2024 (tableau 1) : elle est principalement réalisée par les cardiologues,

les gynécologues, les dentistes et les sages-femmes. L'activité d'imagerie médicale des établissements de soins (au cours de séjours, ou en actes et consultations externes) est classée dans les soins hospitaliers par les comptes de la santé.

Les dépenses des centres d'imagerie médicale augmentent nettement en 2024 par rapport à 2023 (+7,0 % en valeur), s'établissant à 5,5 milliards d'euros (tableau 1). La progression des dépenses en volume est soutenue (+8,1 %), tandis que les prix baissent (-1,0 %) malgré la revalorisation des forfaits techniques en mars 2024 pour intégrer le coût des produits de contraste. Cette évolution suit la forte dynamique observée depuis 2021 et la fin de la crise due au Covid-19. Les dépenses augmentent de 6,5 % en moyenne par année entre 2021 et 2024, l'un des rythmes de progression parmi les plus soutenus de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Au cours de la période 2014-2024, les dépenses ont progressé de 2,9 % par an en moyenne en valeur, avec une croissance régulière en volume. La demande en imagerie médicale est notamment portée par le vieillissement de la population.

Tableau 1 Consommation d'imagerie médicale en centre de ville

	2014	2020	2021	2022	2023	2024
Activité des centres d'imagerie médicale (en millions d'euros)	4 119	4 052	4 544	4 771	5 125	5 485
Honoraires des radiologues et médecins nucléaires	2 678	2 744	3 017	3 121	3 331	3 510
Forfaits techniques	1 440	1 308	1 336	1 438	1 585	1 785
Contrats et assimilés	nd	nd	25	31	40	23
Prise en charge des cotisations	nd	nd	165	181	169	167
Évolution (en %)	10,6	-8,9	12,1	5,0	7,4	7,0
dont volume (en %)	10,4	-9,0	12,4	4,6	6,5	8,1
dont prix (en %)	0,2	0,1	-0,2	0,4	0,8	-1,0
Imagerie médicale réalisée par d'autres professionnels de ville	nd	nd	2 530	2 628	2 831	2 676

nd : non disponible.

Note > En 2014 et 2020, les montants de contrats et assimilés et ceux de prises en charge de cotisations sont répartis dans les forfaits techniques et les honoraires.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix.

¹ Les dépenses étaient précédemment réparties sur deux fiches : celle des établissements privés pour les versements aux structures (forfaits techniques, etc.) et celle des médecins spécialistes libéraux pour les honoraires des radiologues et des médecins nucléaires.

² Les centres d'imagerie sont ici définis comme les établissements privés sans hébergement réalisant l'ensemble de leur activité en imagerie médicale.

Les honoraires représentent deux tiers des dépenses d'imagerie

Les dépenses se répartissent en deux principaux blocs :

- Les honoraires des radiologues et des médecins nucléaires, pour environ deux tiers des dépenses (3,5 milliards d'euros en 2024). Les tarifs sont négociés avec la Sécurité sociale et suivent la classification commune des actes médicaux (CCAM). Certains radiologues sont associés à de multiples sites ou facturent des interprétations à distance via la télé-radiologie ;
- Les forfaits techniques, pour environ un tiers des dépenses (1,8 milliard d'euros en 2024). Ils valorisent l'investissement en équipements lourds des entités. Intégralement financés par la Sécurité sociale, ils sont versés à l'entité qui possède les équipements et non aux médecins qui réalisent les actes.

La prise en charge des cotisations sociales des radiologues et des médecins nucléaires (167 millions d'euros en 2024) a un poids plus limité, comme les contrats (23 millions d'euros) qui peuvent être des forfaits pour gardes et astreintes, des aides à l'installation ou encore des aides aux structures de proximité.

La concentration du secteur en réseaux reste limitée

Le nombre de centres d'imagerie de ville augmente régulièrement. Il s'élevait à 860 en 2014, et à 1 070 en 2024, soit une augmentation de 25 % sur dix ans

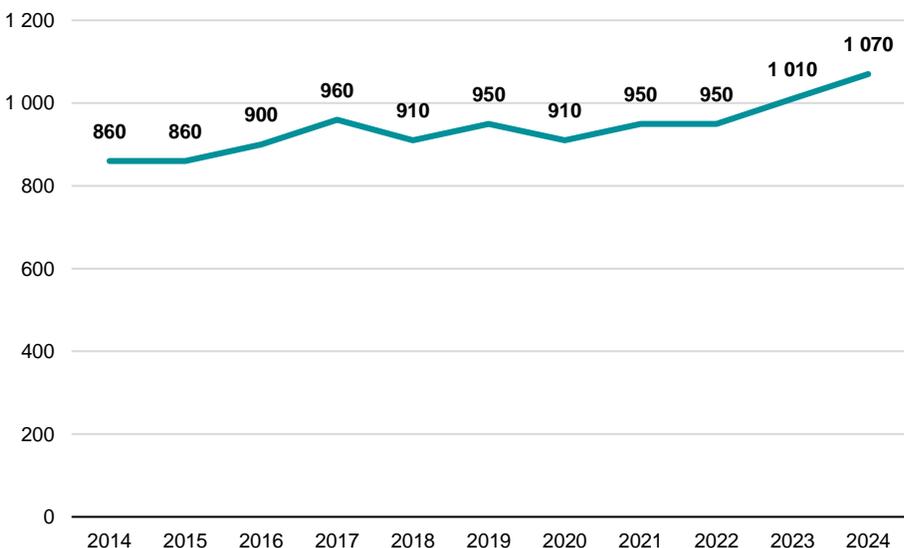
(graphique 1). En 2024, le nombre d'équipements lourds s'élève à 1 300 IRM et 1 400 scanners (Igas-IGF, 2025). L'installation d'équipements lourds est soumise à l'autorisation des agences régionales de santé (ARS), mais ce n'est pas le cas pour les équipements d'imagerie conventionnelle.

L'imagerie médicale connaît un mouvement de concentration, qui reste toutefois beaucoup plus modéré que pour les laboratoires d'analyses ou les cliniques. Le nombre de praticiens exerçant au sein d'un réseau tend à progresser au détriment des petites structures indépendantes (Igas-IGF, 2025).

Entre 2014 et 2024, le nombre de manipulateurs d'électroradiologie médicale a progressé de 10 %, passant de 29 000 à 32 000. Des tensions sont constatées en 2024 sur le recrutement de ces auxiliaires médicaux. Le nombre de radiologues et des médecins nucléaires a augmenté de 13 % dans le même intervalle, passant de 9 100 en 2014 à 10 200 en 2024.

L'imagerie est l'un des domaines médicaux dans lesquels l'intelligence artificielle pourrait se déployer dans les années à venir et apporter des gains de productivité (Catel, 2025), notamment parce que l'analyse de ce type de données s'y prête particulièrement. Par ailleurs, la possibilité d'analyser les images à distance se traduit par le développement d'une offre de téléradiologie par des sociétés privées et par le déploiement progressif de plateaux d'imagerie médicale mutualisés.

Graphique 1 Nombre de centres d'imagerie médicale en activité entre 2014 et 2024



Source > SNDS ; calculs DREES.

Les dépassements d'honoraires ont augmenté de 64 % depuis trois ans

En 2024, les dépassements d'honoraires sur l'imagerie médicale s'élèvent à 509 millions d'euros, en forte hausse de 64 % par rapport à 2021. Ils représentent désormais 14,5 % du montant global d'honoraires des radiologues et médecins nucléaires. En 2024, leur nette progression (+18 % par rapport à 2023) explique l'augmentation de la part financée par les ménages ou les organismes complémentaires (+1 point), qui passe de 19,5 % en 2023 à 20,5 % en 2024 (tableau 2).

Malgré cette augmentation, la part financée par les ménages ou les organismes complémentaires reste inférieure de 12 points au taux moyen sur les soins ambulatoires (32 %), principalement en raison du poids des forfaits techniques sur lesquels le reste à charge est nul.

Le financement des ménages est principalement composé de tickets modérateurs, mais aussi de dépassements d'honoraires et, plus minoritairement, de participations forfaitaires (PF). Le doublement des PF en mai 2024 a eu un effet modéré sur le reste à charge. Le montant total de PF a augmenté de 55 %, de 47 millions d'euros en 2023 à 73 millions d'euros en 2024.

La part financée par la Sécurité sociale baisse de 1 point par rapport à 2023, s'établissant à 79,1 % des dépenses en 2024. Les dépenses de la Sécurité sociale (4,3 milliards d'euros) sont composées de l'intégralité des forfaits techniques, d'une partie des honoraires, des contrats et assimilés et des prises en charge de cotisations sociales. Concernant les honoraires, le taux de remboursement légal est de 70 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale, mais le taux effectif est plus élevé (79 %) en raison des exonérations de ticket modérateur liées, notamment, aux affections de longue durée (ALD). La Sécurité sociale ne finance pas les dépassements d'honoraires.

La prise en charge par l'État représente 0,3 % de la dépense (aide médicale de l'État et prise en charge des dépenses des invalides de guerre).

Les dépenses d'imagerie dans le cadre des programmes de dépistage

Enfin, la CSBM exclut les examens réalisés au titre de la prévention. L'imagerie réalisée au titre du dépistage précoce de maladies, comme les dépistages organisés de certains cancers, ne sont donc pas inclus dans cette fiche. Il s'agit notamment de mammographies pour le cancer du sein. L'ensemble des dépenses de dépistage précoce des maladies, hors Covid-19, s'élève à 463 millions d'euros en 2024 (fiche 23). ■

Tableau 2 Répartition des dépenses d'imagerie médicale en centre de ville par financeur, en 2024

	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	4 340	79,1
État	19	0,3
Organismes complémentaires et ménages	1 126	20,5
Ensemble	5 485	100,0

Note > Les organismes complémentaires et les ménages sont globalisés en une catégorie unique, en raison d'un manque de précision sur la répartition des dépenses entre ces deux financeurs.

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

- > **Catel** (2025, juillet). *Le déploiement de l'IA en imagerie médicale, de la promesse à la pratique*. Livre blanc, première partie.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2021, juin). *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2020, prévisions 2021*. Fiche éclairage n° 6, Les radiologues libéraux.
- > **Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales** (2025, mai). Fiche sectorielle n° 3 – imagerie médicale. Dans *Causes et effets de la financiarisation du système de santé*.
- > **Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales** (2025, mai). *Pertinence et efficacité des dépenses de radiologie*.
- > **Lelarge, C.** (2025, mai). *Prévalence des groupes et concentration de l'activité dans les secteurs de la biologie et de l'imagerie médicales : Mesure et enjeux*. Hal-05086648.
- > **System of Health Accounts (SHA)**. Plus d'informations sur <http://www.oecd.org/els/health-systems/>